



Les gains réalisés au titre de la conversion d'ABSA dans le cadre de management package sont imposables en tant que plus-values



Les actions à bon de souscription d'action accordées dans le cadre d'un management package peuvent constituer un investissement financier dont les gains sont imposables en tant que plus-values et non un complément de rémunération.

Se prononçant sur le régime fiscal d'un management package accordé dans le cadre d'une opération de LBO, la cour administrative de Paris juge que des actions à bon de souscription d'actions (ABSA) peuvent constituer un investissement financier.

Au cas particulier, les bons permettaient, en cas de changement d'actionnaire majoritaire ou d'une introduction en Bourse de la société constituant le véhicule d'investissement, de souscrire des actions nouvelles à leur valeur nominale.

Le nombre d'actions pouvant être souscrites était fonction de l'année de sortie de l'investissement et de la rentabilité de l'opération évaluée par un multiple d'investissement réalisé par l'investisseur principal.

La Cour a considéré que le gain réalisé par le contribuable (cadre salarié) constituait une plus-value et non un complément de rémunération, car il avait pris un risque capitalistique en s'exposant à une perte potentielle.

De plus, l'administration n'avait pas remis en cause la valeur des actions et des bons de souscription d'actions y afférente, et elle n'avait pas invoqué de condition préférentielle dont aurait bénéficié le contribuable lors de la souscription des titres.

Pour en savoir plus sur la prévoyance en entreprise

- ☎ Téléphone : 01.42.85.80.00
- ✉ Courriel : info@maubourg-entreprise.fr